

encore. D'autres codes, comme le Code des transports, répètent une formule générale selon laquelle les dispositions issues de tel ou tel règlement en métropole sont applicables dans tel ou tel pays et territoire d'outre-mer. Mais bien évidemment, ces expédients ont des limites, notamment du fait que le droit français ne peut modifier la compétence territoriale d'une institution ou d'un organisme définis par un texte supranational.

Comme on le voit, si le Code de la santé publique apporte beaucoup au lecteur dans la connaissance du droit ultramarin, il est encore, de ce point de vue aussi, toujours à parfaire. On peut souhaiter que les codes rassemblent les dispositions d'une matière du droit non seulement dans le temps, en livrant la version en

vigueur des textes, mais aussi demain dans l'espace en permettant à tout lecteur de n'importe quelle partie du territoire d'y trouver des indications utiles, ne serait-ce que celles selon lesquelles c'est la collectivité en cause et non pas l'État qui y est compétent. Car il est vrai les codes de l'État ne sont pas les seuls à rendre accessible le droit sur le territoire national ; Saint-Barthélemy dispose de codes en propre, la Nouvelle-Calédonie a une grande expérience de consolidation et de codification de ses textes. Il y aurait d'ailleurs le plus grand intérêt à comparer ces droits au sein de la République et à réfléchir aux raisons pour lesquelles ces collectivités, si elles s'inspirent le plus souvent du droit métropolitain, s'en éloignent parfois de façon très sensible. 🐟

## Les DOM en mutation : sociétés diverses et défis multiples

Les Antilles, que l'on imagine encore comme des « *territoires jeunes* » à la « *démographie galopante* », sont aujourd'hui des sociétés vieillissantes. À l'inverse, la Guyane et Mayotte<sup>1</sup> verront doubler leur population d'ici deux décennies, avec une majorité de jeunes de moins de 20 ans. La Réunion connaît, elle, un double mouvement de croissance continue et de vieillissement de sa population, avec en perspective l'effectif le plus élevé des 60 ans et plus, en 2030.

De tous les DOM, La Réunion (844 994 habitants) est de loin le plus peuplé<sup>2</sup>, suivi par ordre décroissant

de la Guadeloupe (403 750), la Martinique (381 326), la Guyane (250 377) et Mayotte (212 600) (tableau 1). Résultats de dynamiques très contrastées de l'un à l'autre de ces départements, ces écarts (figure 1) préfigurent des évolutions plus différenciées encore, dans un avenir proche, de leur population, en volume autant qu'en structure. À l'horizon 2030, La Réunion devrait dépasser le million d'habitants, la Guyane devrait être plus peuplée que les Antilles qui, à l'inverse, voient leur population stagner, et même reculer en Martinique, alors que celle de Mayotte après avoir triplé depuis 1985, continue de croître au rythme de 2,7 % par an.

Les changements sont à ce point rapides et profonds qu'il ne s'agit plus d'une simple évolution démographique

**Claude-Valentin Marie**

Conseiller pour l'outre-mer à la direction de l'Ined, Responsable scientifique de l'enquête « *Migration Famille et Vieillesse* »

1. Département d'outre-mer depuis 2011.

2. Chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

tableau 1

### Évolution de la situation démographique par DOM au 1<sup>er</sup> janvier 2015

	2006	2014 <sup>a</sup>	Évolution 2006-2014	Croissance en %
Guadeloupe	400 660	403 750	3 090	0,8
Martinique	397 731	381 326	-16 405	-4,12
Guyane	209 492	250 377	40 885	19,5
La Réunion	788 035	844 994	56 959	7,22
Mayotte <sup>b</sup>	186 729	212 645	25 916	13,9 <sup>c</sup>
Ensemble DOM	1 795 918	1 880 447	84 529	4,7
Métropole	61 597 486	63 920 247	2 332 736	3,8

a. Résultats provisoires.

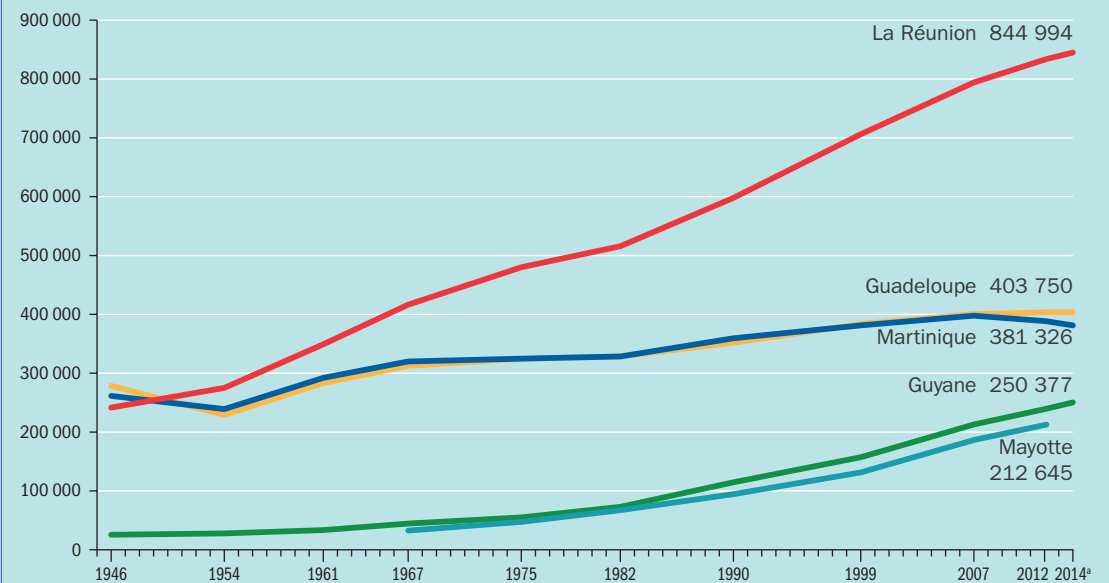
b. Pour Mayotte : RP-2007 et 2012.

c. Sur une période de 7 ans.



figure 1

### Évolution démographique des DOM depuis 1946



a. Résultats provisoires.

propre à chacun, mais de véritables changements de société. Y contribuent les modifications dans l'équilibre des âges, les transformations des structures familiales, les recompositions internes liées aux migrations, l'affaiblissement des solidarités traditionnelles, autant que l'évolution des codes sociaux et culturels propres à chacun de ces territoires. À l'évidence, une nouvelle donne s'impose. Elle exige un renouvellement des réflexions sur les politiques économiques, sociales et de santé à mettre en œuvre dans ces départements, en veillant à leur adaptation aux spécificités de chacun ; mais elle suppose surtout de se débarrasser, enfin, de la vision uniformisante et caricaturale de leurs réalités qui prédomine encore.

L'ambition de cet article est d'éclairer cette diversité démographique et, partant, ses perspectives d'évolution en termes d'accroissement naturel, de migrations, aussi bien que de structure par âges des populations. Outre les données de cadrage des recensements de la population, cette analyse prend appui sur les résultats de l'enquête « Migrations, famille et vieillissement » (MFV) qui autorise un examen croisé de ces variables démographiques, en les réinscrivant dans les trajectoires de vie des personnes interrogées.

#### Des dynamiques démographiques très hétérogènes

Leur transition démographique achevée depuis plus de deux décennies, les Antilles cumulent une chute très nette de leur natalité, un solde migratoire négatif et un vieillissement accéléré de leur population. C'est en Martinique que les effets de cette combinaison sont

les plus nets. En près de 10 ans (2005-2014), « l'île aux fleurs » a enregistré une perte de près de 17 000 habitants, du fait d'une fécondité très inférieure au seuil théorique de renouvellement des générations (2,1) renforcée par le maintien d'un rythme soutenu d'émigration des jeunes natifs (18-24 ans). Une double dynamique que ne compensent ni les arrivées de populations nouvelles<sup>3</sup> ni les *migrants de retour*<sup>4</sup>. Les évolutions sont à peine différentes en Guadeloupe. La natalité y demeure cependant supérieure à celle de la Martinique, favorisant à « Karukéra » un taux de croissance encore positif.

À l'inverse, la Guyane et Mayotte sont les deux départements français affichant la natalité la plus forte (ICF de 3,5 à 4,1), l'immigration la plus élevée<sup>5</sup> et la croissance démographique la plus dynamique (autour de 3 % par an). Dans un contexte de faible mortalité liée à la jeunesse de la population, la *croissance naturelle*, reflétant le niveau élevé de la fécondité et l'importance des naissances, demeure le principal moteur de la croissance démographique de ces deux départements<sup>6</sup> (lire « Les moteurs de la croissance démographique », p. 20).

3. Immigrants nés en métropole, dans un autre DOM ou à l'étranger

4. Natifs d'un DOM revenant après un séjour durable hors de leur département, principalement en métropole

5. En provenance pour l'essentiel d'Haïti, du Brésil et du Suriname pour la Guyane et des Comores pour Mayotte.

6. Avec un ICF de 4,1 enfants par femme, cette croissance repose sur un fort excédent des naissances sur les décès. Entre 1999-2008, la Guyane affichait un taux de croissance annuelle moyen de 2,8 %, sept fois supérieur à celui de la Métropole.

Ainsi, en à peine soixante ans, la population guyanaise<sup>7</sup> a été multipliée par près de neuf et devrait encore quasiment doubler d'ici à 2030 (424 000 habitants), dépassant pour la première fois de l'histoire celle des Antilles. Pour sa part, la population mahoraise a triplé depuis 1985<sup>8</sup>. Avec un âge médian inférieur à 18 ans, Mayotte est de loin le département le plus jeune de France, devant la Guyane (23 ans), contre 39 ans pour la France métropolitaine.

La Réunion présente elle aussi un profil et une dynamique démographiques très spécifiques. Commencée tardivement, la *transition démographique* n'y est pas achevée. Avec un ICF supérieur à celui de métropole (2,4 contre 1,99 en 2013) et un solde migratoire aujourd'hui négligeable, l'augmentation de sa population (1,1 % en 2013 contre 0,5 % en moyenne nationale) est portée par une croissance naturelle près de trois fois supérieure à celle de la métropole. L'île Bourbon demeure, avec la Guyane et Mayotte, aux premiers rangs des départements les plus jeunes de France (tableau 2). Le paradoxe est qu'elle n'échappe pas pour autant aux réalités du vieillissement et aux enjeux socio-économiques qui s'y attachent : en 2030, La Réunion comptera plus de 22 % de personnes de 60 ans ou plus.

### Les natifs des Antilles en métropole en 2011, plus nombreux que la population de la Martinique ou de la Guadeloupe en 1954

Soutenue depuis ses débuts par des politiques publiques spécifiques, l'émigration des jeunes adultes (20-24 ans) a fortement déséquilibré la structure et les dynamiques démographiques des territoires concernés, en particulier celles des Antilles. En 2011 une personne sur quatre née aux Antilles réside en métropole. En à peine plus de 50 ans, le nombre de ceux installés en métropole a plus que décuplé (x 15). Résultat, le total des Antillais immigrés aujourd'hui dans l'Hexagone équivalait à la population totale de la Martinique (239 000) et dépasse celle de la Guadeloupe (229 000)... en 1954.

7. Temporal F., « Migrations et fécondité dans les DOM : tendances passées et perspectives » In Les actes du colloque « Fécondité : représentation, causalité, prospectives. Actes du XVe colloque national de démographie », Strasbourg 2010.

8. Même si depuis 2007 son taux de croissance (+ 2,7 % par an) apparaît en diminution. Il était de + 5,7 % entre 1991 et 1997 ; + 4,1 % entre 1997 et 2002 et encore + 3,1 % entre 2002 et 2007.

En regard de l'histoire du peuplement de ces deux îles, le résultat est impressionnant. La ponction apparaît plus remarquable encore quand on sait que la sélection opère exclusivement sur les jeunes en âge d'activité. Sur dix Antillais qui avaient quitté leur DOM de naissance pour l'Hexagone, sept avaient alors moins de 40 ans. Selon ce critère d'âge, 40 % des jeunes adultes nés aux Antilles sont installés en métropole.

L'enquête MFV permet pour la première fois de prendre la pleine mesure des effets de cette gestion politique sur la vie personnelle et familiale des intéressés. Le cas des Martiniquais est le plus exemplaire. L'enquête révèle que seuls 9 % d'entre eux (âgés de 18 à 79 ans en 2010) n'avaient jamais, de toute leur vie, quitté leur île. À l'inverse, plus de la moitié (53 %) l'ont quittée durablement et organisé leur vie sur un double espace : la Martinique et l'Hexagone. Les uns se sont réinstallés au « pays » (les « migrants-retour ») après un séjour relativement long (11 ans en moyenne), les autres, plus nombreux, résident encore en métropole, et pour près de la moitié depuis plus de 30 ans. Dans ces deux groupes, beaucoup ont eu des enfants qui y sont nés et qui y résident encore, formant en métropole une population nouvelle, non plus seulement des « natifs », mais des « originaires des DOM ».

### La Guyane et Mayotte : terres d'immigration

S'agissant de l'immigration, les différences sont tout aussi importantes d'un DOM à l'autre. Aux Antilles et à La Réunion, les « immigrants »<sup>9</sup> sont pour l'essentiel natifs de la métropole. Adultes d'âge mûr (35 ans et plus), ils disposent souvent d'une expérience professionnelle et d'un contrat de travail avant leur arrivée et n'envisagent pas, pour la plupart, d'installation définitive. Il s'agit ici plutôt de « migrations de travail », plus sensibles à la conjoncture économique, avec un caractère souvent provisoire. Ils forment environ 10 % de la population totale. Les immigrants en provenance de pays tiers<sup>10</sup> sont en part encore plus limitée (moins de 5 %). Plus âgés, ils ne répondent guère au profil type précédent. Aux Antilles, ils sont pour l'essentiel originaires de la Caraïbe et comptent parmi eux environ un tiers de naturalisés. À La Réunion, ils sont le plus souvent natifs de Madagascar, de Maurice

9. Ce terme désigne l'ensemble des personnes qui ne sont pas nées dans le département.

10. S'y ajoutent 1 % à 3 % de natifs d'un autre DOM et à peine 0,5 % de natifs de l'Union européenne (hors France).

tableau 2

### Population par grandes tranches d'âge en 1999 et 2014 (en %)

	Métropole		Guadeloupe		Martinique		Guyane		Réunion	
	1999	2014	1999	2014	1999	2014	1999	2014	1999	2014
Moins de 20 ans	24,6	24,0	31,7	28,0	29,5	25,0	43,3	42,0	36,2	32,0
20-59 ans	54,1	51,0	54,3	51,0	53,9	51,0	50,7	50,0	53,8	54,0
60 ans et plus	21,3	24,0	14,0	22,0	16,6	24,0	6,0	8,0	10,0	14,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0



### Les moteurs de la croissance démographique

La « *croissance naturelle* » exprime la différence entre les *taux bruts de natalité* et de *mortalité*, lesquels dépendent respectivement de la *fécondité* et de l'*espérance de vie*<sup>1</sup>. Le *solde migratoire* traduit la différence entre les entrées et les sorties de populations. La « *croissance totale* » reflète les effets combinés de la croissance naturelle et du solde migratoire. Les niveaux de croissance de la population sont ainsi le produit de la combinaison (variable d'un DOM à l'autre) de quatre composantes : la fécondité, l'espérance de vie, les migrations et la structure par âge.

1. Celles-ci résultant des tendances passées de la fécondité et de la mortalité selon l'âge ainsi que des migrations.

L'*indice conjoncturel de fécondité* (ICF) est le nombre moyen d'enfants qu'auraient en moyenne les femmes si elles adoptaient tout au long de leur vie le comportement des femmes d'une année ou d'une période donnée. Il s'agit donc de l'intensité de la fécondité d'une génération fictive. Pour assurer son renouvellement, on considère qu'une population doit « produire » en moyenne 2,1 enfants.

Si la *fécondité* et la *mortalité* sont, comme partout, des éléments clés des dynamiques démographiques, dans les DOM les *migrations* (émigrations et immigrations) ont, plus qu'ailleurs et tout au long de leur histoire, joué un rôle essentiel, affectant notablement ces dernières décennies,

la croissance, les structures d'âge et les niveaux de la fécondité de leur population.

La *transition démographique* marque le passage d'un régime élevé à un régime faible de mortalité et de natalité. Aujourd'hui achevée aux Antilles, cette transition s'y est déroulée à un rythme trois fois supérieur à celui observé en Europe (50 ans contre 150 ans en moyenne européenne). Elle demeure encore inachevée à La Réunion, où on parle même de « *résistance à la transition* ». En revanche, elle n'est pas encore engagée en Guyane, pas plus qu'à Mayotte. 🐟

et des Comores, et en grande part naturalisés<sup>11</sup>, voire pour beaucoup Français de naissance<sup>12</sup>.

Il en va très différemment en Guyane et à Mayotte, en raison à la fois du poids de l'immigration et de la part très majoritaire des étrangers<sup>13</sup>. En Guyane, les immigrants sont principalement ressortissants du Surinam, du Brésil et d'Haïti, tandis qu'à Mayotte, il s'agit pour l'essentiel de natifs des Comores. La Guyane et Mayotte sont ainsi les deux régions françaises abritant les plus fortes proportions d'étrangers (respectivement 34,9 % et 40 %<sup>14</sup>), loin devant l'Île-de-France (12,7 %), la Corse (8,7 %) et l'Alsace (7,7 %), pour une moyenne métropolitaine de 6 % en 2011. Elles sont aussi les premières concernées par l'immigration irrégulière<sup>15</sup>.

Sous les effets combinés de ces dynamiques socio-démographiques, les DOM connaissent une profonde

11. La Réunion comptait, en 2006, environ 23 000 natifs des îles voisines (hors Mayotte), soit 3 % de la population de l'île, dont presque 16 000 originaires de Madagascar. Cette dynamique qui prolonge pour partie les effets des anciennes réalités coloniales (Monteil et Rallu, 2010).

12. 90 % des immigrants nés à Madagascar et vivant à La Réunion sont de nationalité française et pour les deux tiers Français de naissance. Parmi les natifs des Comores ou de Maurice, plus des trois-quarts (77 %) sont Français par acquisition.

13. Qu'ils aient immigré ou qu'ils soient nés dans le département.

14. Contre 4 % en Guadeloupe, 1,8 % en Martinique et 0,9 % à La Réunion.

15. En Guyane, les étrangers dépourvus de titre de séjour sont estimés à environ 20 % du total, contre moins de 4 % en Guadeloupe, de 0,5 % en Martinique et à La Réunion. Le rapprochement des données du ministère de l'Intérieur et de l'Insee montre que l'essentiel des étrangers (en situation régulière ou non) a été comptabilisé par les recensements. Les grandes enquêtes conduites en Guyane confirment que l'estimation de la part de ceux dépourvus de titre de séjour est pour l'essentiel fiable.

transformation/recomposition de leur population selon, là encore, des configurations spécifiques à chacun, que reflètent leurs pyramides des âges. Avec un creux très accentué entre 20 et 40 ans et plus net encore entre 20 et 29, celle de la Martinique (figure 2) illustre les effets de la forte émigration des jeunes adultes, tandis que le rétrécissement de sa base témoigne de la forte baisse de la fécondité. En comparaison, celle de la Guyane (figure 3) offre un contraste saisissant : sa base très large témoigne du niveau élevé de natalité, son gonflement de 0 à 20 ans reflète l'extrême jeunesse de la population tandis que la part significative, à tous les âges, des personnes nées à l'étranger souligne l'importance de l'immigration dans sa recomposition par origine.

Les résultats de l'enquête MFV confirment cette contribution de l'immigration. Très largement majoritaires (63 %) en Guyane, ces *immigrants*, nés pour la plupart à l'étranger sont pour 40 % d'entre eux installés depuis plus de vingt ans dans le département. De manière tout aussi significative, l'enquête révèle que près des trois-quarts (73,3 %) des personnes nées et vivant en Guyane en 2010 sont – à une ou deux générations d'écart – des descendants d'immigrants. Une réalité que confortent pleinement les données de l'état civil qui indiquent qu'en 2009, une naissance sur deux en Guyane était issue d'une mère de nationalité étrangère, contre 13 % en métropole. La Guyane (comme Mayotte) se singularise donc par une « *immigration de peuplement* », qu'ignorent aujourd'hui les Antilles et La Réunion (mais qui a été leur lot par le passé). Encore importante à Mayotte et en Guyane, l'immigration y est désormais compensée par une accélération des départs de jeunes

figure 2

**Pyramide des âges de la Martinique au 1<sup>er</sup> janvier 2006, selon le lieu de naissance**

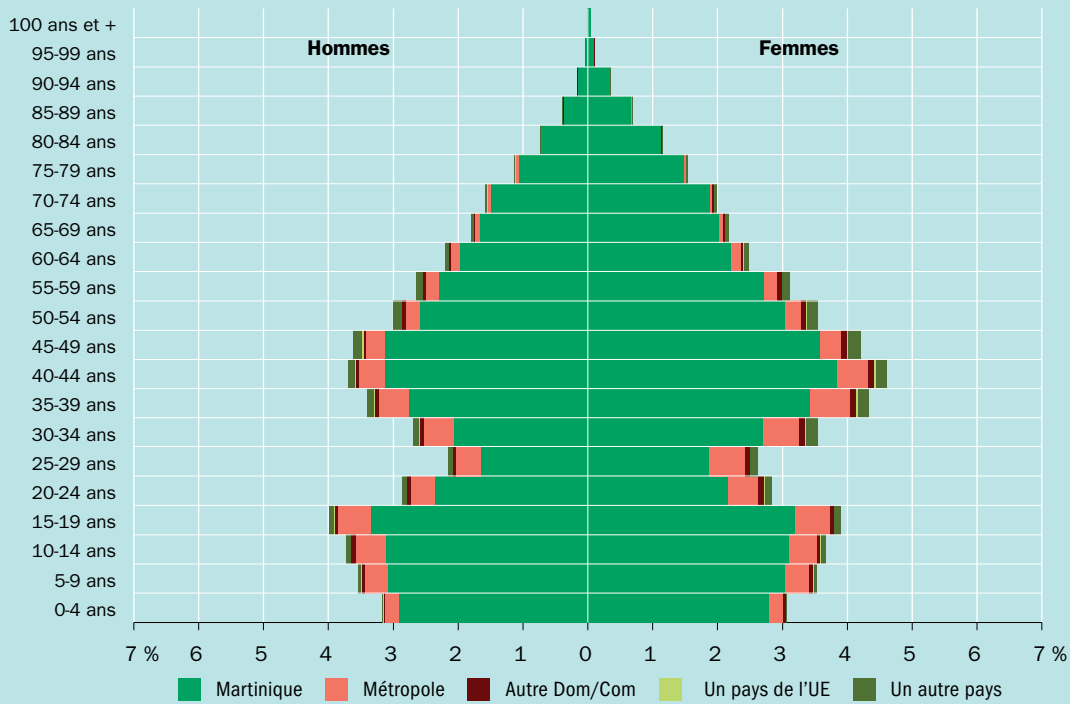
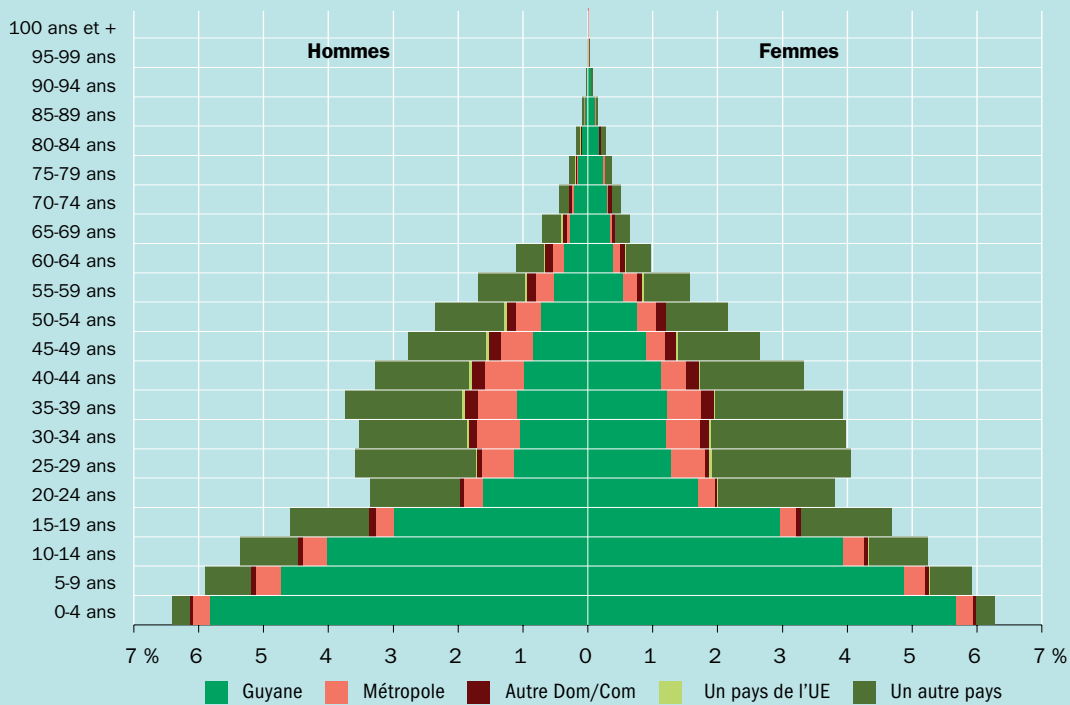


figure 3

**Pyramide des âges de la Guyane au 1<sup>er</sup> janvier 2006, selon le lieu de naissance**





natifs principalement vers la métropole, mais aussi vers La Réunion pour les Mahorais.

### La Martinique et la Guadeloupe plus vieilles que le Limousin

Les Antilles vieillissent et rapidement. D'ici 2030, leur population sera plus vieille que celle du Limousin, jusqu'ici tenu pour la référence en la matière. Ce vieillissement accéléré est sans conteste le trait essentiel de leur dynamique démographique. Tout y concourt : la chute rapide de la fécondité, les progrès de l'espérance de vie, l'arrivée aux âges proches de la retraite des générations du *baby-boom* et l'émigration continue des jeunes<sup>16</sup>. La part des jeunes de moins de 15 ans et des adultes d'âge actif continuera de diminuer, pendant qu'à l'inverse le poids des seniors (60 ans et plus) ne cessera de se renforcer. Selon les projections de l'Insee (scénario central), la part de ces seniors devrait plus que doubler entre 2007 et 2040, passant de 19 % à 40 % en Martinique, de 17 % à 40 % en Guadeloupe<sup>17</sup>. La rapidité du mouvement est telle qu'en 2030, les Antilles afficheront un âge moyen que la métropole n'atteindra qu'en 2050. En prolongeant les tendances actuelles, les deux îles seront, en 2040, les deux plus vieux départements de France (tableau 3).

C'est en Martinique que ce mouvement sera le plus rapide et le plus massif. Avec un ICF (1,8) très en deçà du seuil de renouvellement de la population combiné à une diminution du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants. En corollaire, les Antilles devraient enregistrer une croissance continue (et supérieure à la moyenne nationale) de la part des « personnes âgées

dépendantes », avec des répercussions inévitables sur les dépenses de santé. Pourraient s'y ajouter les effets des « migrations-retour ». Loin de compenser les pertes occasionnées par les départs des plus jeunes, celles-ci risquent d'accroître le déséquilibre de la structure d'âge.

Il s'y ajoute un risque accru de « dépendance économique effective », sous le triple effet de la forte croissance du poids des plus âgés, de la baisse de la population active et de l'insertion économique défailante des jeunes actifs. À taux d'emploi inchangés, en 2030, les Antilles devraient compter trois personnes inactives pour une personne en emploi. À l'évidence, le vieillissement constitue pour elles l'un des défis majeurs des prochaines décennies. Les enjeux ne seront pas moindres à La Réunion. Le vieillissement y est certes plus lent qu'aux Antilles, mais l'insertion économique des jeunes y est plus précaire. Avec une natalité supérieure au taux de remplacement, la croissance de sa démographie, même modérée, lui impose de répondre au double défi d'une intégration sociale de sa jeunesse et d'une demande croissante de prise en charge des plus âgés qui pâtissent plus qu'ailleurs d'une précarité économique et d'un état de santé défailant (figure 4).

### Le défi de la jeunesse en Guyane et à Mayotte

En Guyane et à Mayotte, en dépit d'une accélération récente du départ des jeunes natifs, d'ici à 2030, la part des moins de 20 ans devrait demeurer stable et le vieillissement peu prononcé. Pour autant, ces deux départements n'échapperont pas plus au risque d'une forte « dépendance économique effective ». Mais, à l'opposé des Antilles, celle-ci aura pour cause l'extrême jeunesse de leur population, son faible niveau d'instruction et sa plus forte précarité sociale. Toutes choses qui, en termes de politiques publiques, renvoient à des enjeux radicalement différents, mais non moins importants. Les difficultés des services publics d'éducation à suivre le rythme de la croissance démographique et à répondre

**16.** À quoi pourrait contribuer une accélération des « retours » des premières générations des natifs émigrés Installés en grand nombre en Métropole, ils sont aujourd'hui proches de l'âge de la retraite que certains aspirent à passer « au pays ».

**17.** L'évolution serait moindre à La Réunion (de 11 % à 26 %) et plus encore en Guyane (de 6 % à 12 %)

tableau 3

### Le vieillissement selon les départements en 2040

	Population en 2010	Les 60 ans ou plus en 2010	Les 60 ans ou plus en 2040 (projection)
Guadeloupe	401 784	19,1	40,3
Martinique	396 308	20,7	39,7
Corse	309 339	26,8	38,9
Limousin	744 187	29,8	37,4
Centre	2 544 791	25,1	33,5
Nord-Pas-de-Calais	4 035 269	19,8	28,2
La Réunion	828 054	12,3	25,8
Guyane	230 441	6,6	12,3
France entière	64 647 600	22,6	30,9

Source : Insee, Estimations de population fin 2011 - Omphale 2010.



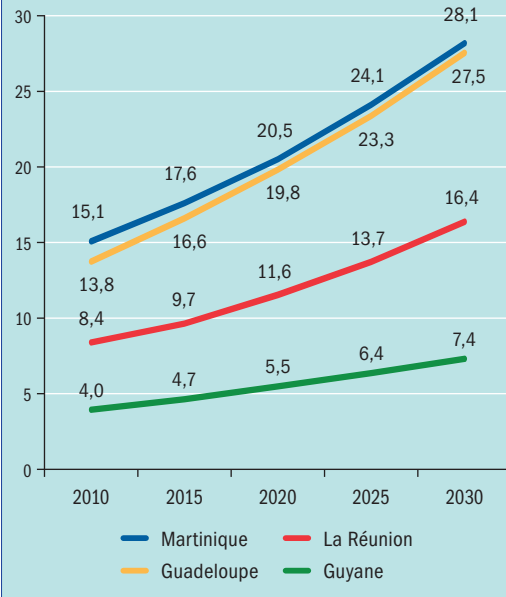
efficacement aux besoins qui s'y attachent, en Guyane et plus encore à Mayotte, en portent déjà témoignage. À des niveaux d'échec scolaire, d'illettrisme et de difficultés d'insertion des jeunes très supérieurs aux autres DOM s'ajoute une diversité culturelle et linguistique qui bouscule plus encore les normes et cadres en vigueur.

### Changer le regard

En dépit de ces mutations, les stéréotypes concernant ces départements demeurent très vivaces. Dans une grande majorité des instances officielles qui ont à en connaître, le schéma simpliste et uniformisant de « *territoires jeunes* » à la « *démographie galopante* » garde toute sa vigueur. C'est peu dire que les besoins de ces sociétés ultramarines imposent un renouvellement radical de la réflexion sur les politiques publiques qui y sont appliquées. Qu'il s'agisse, pour les uns, des besoins de la jeunesse dans des sociétés en forte croissance démographique (la Guyane et Mayotte) ou, pour les autres, des défis du vieillissement accéléré de leur population (Martinique et Guadeloupe) ou encore du cumul des deux (La Réunion), les actions publiques à mettre en œuvre ne peuvent plus être de simples répliques mal ajustées des choix opérés en métropole, selon des normes de plus en plus éloignées des réalités ultramarines. 🐟

figure 4

### Part des 65 ans et plus dans la population des DOM de 2010 à 2030 (hors Mayotte)



## Baromètre santé DOM 2014 : présentation de l'enquête et premiers résultats sur le tabagisme

**P**armi les conclusions du récent rapport de la Cour des comptes sur la santé dans les outre-mer, la mise en place d'une stratégie de santé publique adaptée constitue un enjeu majeur dans la perspective de réduire les écarts les plus graves en termes d'égalité des chances sur ces territoires. La première recommandation porte sur une meilleure connaissance des données sanitaires, socio-économiques et financières [8]. Plusieurs travaux récents ont ainsi été menés dans le but d'améliorer ces connaissances et de mettre en lumière les inégalités sociales et territoriales : inégalités sociosanitaires, diversité démographique, économique, sociale, conditions de vie [6, 15, 45].

Les *Baromètres santé* ont été créés au début des années 1990 [2], afin de suivre les principaux comportements, attitudes et perceptions liés aux prises de risques et à l'état de santé de la population résidant en France métropolitaine. Ces enquêtes permettent à la fois l'étude des déterminants des comportements de santé, mais aussi de les envisager eux-mêmes comme des déterminants de l'état de santé de la population.

Pour la première fois, en 2014, une extension a été mise en œuvre dans les départements d'outre-mer<sup>1</sup> afin de porter un regard quantitatif et comparatif sur les comportements de santé des populations résidant dans les DOM. Cela permet de mettre en évidence des spécificités des comportements de santé dans les DOM, d'évaluer le poids du social dans l'adoption de ces comportements trop souvent considérés comme purement individuels, de mettre en lumière des populations vulnérables et d'éclairer la question des inégalités de santé. Les résultats orienteront la mise en œuvre d'actions par les pouvoirs publics et faciliteront leur évaluation en cas de répétition d'une telle enquête à intervalles réguliers.

Les thèmes de santé abordés comportent certains sujets classiquement suivis en métropole (consommations de tabac, d'alcool, accès aux dépistages, recours

**Jean-Baptiste Richard**  
**Raphaël Andler**  
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

*Les références entre crochets renvoient à la Bibliographie générale p. 61.*

1. Collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à l'exception de Mayotte. Sont exclues de la Guadeloupe Saint-Martin et Saint-Barthélemy.